





—
EN IMAGES

Le présent règlement est affiché à la connaissance de tous dans le hall de l'école de musique et de danse

Livret Ecole de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines 2018 - Édité et réalisé par la direction de la communication - Rédaction : École municipale de musique et de danse et direction de la communication - Directeur de la publication : Guy Malandain - Crédits photos : Mairie de Trappes-en-Yvelines / DR - Dépôt légal à parution. Mairie de Trappes-en-Yvelines - juillet 2018 - 600 ex - Impression Le Réveil de la Mame.

EDITO

Le projet d'établissement de l'École municipale de musique et de danse s'appuie entièrement sur notre Projet éducatif de territoire. Il tente d'offrir à chacun émancipation, excellence, autonomie et épanouissement.

L'École vous accueille tous les jours pendant l'année scolaire, accompagne vos envies et permet à chacun de se découvrir à travers ce foisonnement de danse, de chant, d'instrument, de théâtre et d'arts plastiques...

L'exigence de l'apprentissage et le plaisir du partage conduisent le travail de notre équipe. En cours de classement pour devenir un conservatoire, l'École relève le défi du plaisir et de l'excellence. Hors les murs, elle porte aussi la Classe à horaires aménagés en danse (CHAD) au collège Le Village, mène de nombreux projets d'Education artistique et culturelle en milieu scolaire et dans les centres socioculturels de la ville.

Chaque année est une nouvelle expérience pour les élèves : franchir les étapes d'un cursus ou participer à un beau projet scénique... autant de paris relevés ensemble pour embellir la vie de tous.

Chaque saison, la vie de l'École s'enrichit de ses élèves et de ses partenaires.

Merci à tous !

Guy Malandain

Maire de Trappes-en-Yvelines

Philippe Guérout

*Adjoint au Maire délégué à la Culture,
aux Fêtes et Cérémonies
et au Numérique*



SOMMAIRE

Présentation de l'équipe.....	6
Règlement des usagers	8
Règlement intérieur.....	11
Règlement des études - musique.....	12
Département musique classique.....	13
Département musiques actuelles.....	14
Règlement des études - danse	16
Informations cursus « Éveil » - musique et danse	18
Informations - Ateliers théâtre	20
Informations - Ateliers arts plastiques Henri Matisse.....	21

BIENVENUE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE (EMD) DE TRAPPES-EN-YVELINES

Créée en 1969, l'École municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines dispense un enseignement spécialisé dans les domaines de la musique et de la danse.

Elle accueille les enfants, les adolescents et les adultes, quel que soit leur lieu d'habitation. En complément des cours dispensés, elle propose une programmation musicale et chorégraphique à laquelle les élèves sont associés.

L'enseignement artistique a pour objectif de former le sens esthétique, de développer la sensibilité et d'amener les élèves à un éveil culturel, donnant une part importante au plaisir d'apprendre. Ce parcours artistique est reconnu comme un élément formateur de la personnalité, développant la capacité de concentration et le sens de la méthode.

Dans cette orientation, les études ne se limitent pas à la seule discipline choisie mais s'enrichissent d'une démarche d'éducation artistique par l'offre de propositions complémentaires comme les ateliers ou les orchestres.

Quel que soit son âge ou son niveau, l'élève doit pouvoir s'épanouir et se produire en public au travers des divers projets organisés tout au long de l'année. Les élèves sont donc régulièrement sollicités pour participer aux événements proposés au sein de l'école mais aussi en partenariat avec d'autres services municipaux, les associations locales ou la Merise.





Florence BEGUIN
Direction administrative
et pédagogique



Mauricio ARENAS FUENTES
Coordination musique
classique / Guitare
classique



David BARGELES
Trompette



Laurent BENAZET
Guitare et ateliers jazz



Louise-Marie BENHALLA
Danse jazz
Scolaire / CHAD



Gilles BIOTEAU
Basse / contrebasse



Mylène BUCAS
Formation musicale



Louis Vincent BRUERE
Clarinette



Léa CONNEGAN
Danse classique
Scolaire / CHAD



Rebecca CELINE
Danse contemporaine
Scolaire + CHAD



Pierre COULON
Arts plastiques



Félicité DE LALANDE
Harpe



Jean-Michel DUNYACH
Guitare rock et
ateliers rock



Iyadh LABBENE
Formation musicale



Geneviève LACOMBE
Musique en milieu
scolaire



Jean-Loup LAMOUROUX
Alto / Violon
Ensemble cordes



Didier LARGE
Coordination musiques
actuelles / Guitare jazz
+ ateliers jazz



Bruno LUIGGI
Accordéon + chanson
Centres sociaux /
Scolaire



Renaud MALAURY
Violoncelle



Nelly MANIGOLD
Formation musicale



Yannick MONNOT
Percussions
Scolaire /
Accompagnateur

UNE ÉQUIPE

DYNAMIQUE À VOTRE SERVICE



Philippe MULLER
Flûte à bec / Orchestres
Partothèque



Kanako ONO
Accompagnatrice piano



Nathalie PANNIER
Chant + chorale



Renaud PALISSEAU
Piano jazz + ateliers jazz
Accompagnateur



Olivier PELLAUD
Saxophone + Big band
Scolaire



Gilles PRENERON
Batterie



Monique PRIGENT
Coordination danse
Danse classique



Déborah REBOILLAT
Danse contemporaine
Scolaire + CHAD



Sarah ROQUE ALSINA
Piano classique



Hélène ROSSINELLI
Piano classique
Scolaire



Fabrice SINARD
Guitare classique



Louvette TASSET
Chant jazz + atelier
vocal
Scolaire / Chorale des
agents municipaux



Afida TAHRI
Théâtre



Natacha VERMEULEN PERDAEN
Flûte traversière
Éveil musical

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Bernadette DUBRAY
Secrétaire scolarité



Isabelle THOUMINE
Secrétaire adjointe

ÉQUIPE TECHNIQUE



Mathilde CERQUEIRA
Responsable
entretien



Wafa CHARBA
Agent
d'entretien



Maximilien GRILLON
Gardien
Régisseur

RÈGLEMENT DES USAGERS

ORGANISATION GÉNÉRALE

L'École de Musique et de Danse se compose de trois départements, favorisant ainsi les échanges pluridisciplinaires et intergénérationnels.

1. Musique classique
2. Musiques actuelles
3. Danse

Les cours sont dispensés, du lundi au samedi, selon le calendrier établi par le Ministère de l'Éducation nationale. Un affichage dans le hall de l'école définit, chaque année, les périodes de cours.

Afin de permettre à tous de découvrir, d'apprécier la discipline choisie et de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'ensemble des cours, il est nécessaire d'assister à tous les cours et aux répétitions nécessaires au bon déroulement des manifestations. Il est fortement déconseillé d'abandonner son activité en cours d'année.

Un conseil pédagogique composé de la directrice, des coordinateurs et des professeurs permet, si nécessaire, d'étudier les cas particuliers et d'accueillir les familles.

Pour les nouveaux élèves : une évaluation peut être envisagée afin de les diriger dans le cursus et le niveau adaptés.

CHAQUE DÉPARTEMENT PROPOSE DEUX CURSUS

1/LE CURSUS « SPÉCIALISÉ »

Le cursus « spécialisé » accueille les enfants dès la moyenne section maternelle, les adolescents et les adultes. Il s'organise sous forme de cycles avec un contrôle continu de l'élève. A la fin de chaque cycle, l'élève sera présenté à un examen, validé par un jury extérieur composé d'artistes et de professeurs.

2/LE CURSUS « ALLÉGÉ »

A partir de 18 ans et sur avis du conseil pédagogique, les élèves pourront être dirigés vers le cursus « allégé » et dispensés de la Formation musicale. Ils pourront, toutefois, intégrer les ateliers de pratiques collectives. Un emploi du temps adapté aux contraintes spécifiques de ce public pourra être proposé.

UN PARCOURS « PERSONNALISÉ »

Certains élèves peuvent se voir proposer un parcours fait sur mesure.

Il s'agit d'une proposition exceptionnelle, afin de permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans une pratique artistique en adéquation avec un parcours ne pouvant pas s'intégrer dans les cursus.

Ce parcours est étudié en conseil pédagogique et en lien avec les familles pour les élèves mineurs.



INSCRIPTIONS

Tout élève déjà inscrit se verra proposer un renouvellement d'inscription en fin d'année scolaire.

Pour les nouveaux inscrits :

Se présenter à l'accueil de la Mairie afin d'établir le quotient familial qui permettra le calcul du montant de la cotisation.

Remplir un dossier d'inscription auprès du secrétariat de l'EMD. Cette inscription peut être complétée par une demande de fond d'accès aux activités culturelles et sportives (FAACS) et la présentation des « tickets loisirs » de la CAF - Caisse d'allocation familiale.

PAIEMENT DES COURS DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS PLASTIQUES

L'École propose, chaque année, des cours de pratique artistique de tous niveaux aux enfants et adultes de la ville, y compris des ateliers d'arts plastiques. Les publics des villes extérieures sont accueillis dans la mesure des places disponibles.

Le tarif annuel demandé à chaque élève inscrit, correspond à la totalité de l'enseignement dispensé sur l'année scolaire.

Il est forfaitaire et tient compte des jours fériés des congés scolaires et de l'éventuelle ouverture des établissements scolaires à des dates inhabituelles décidées par l'Education Nationale.

Il est ensuite réparti sur neuf mois pour des raisons de facilité de paiement et n'est en aucun cas sécable à l'heure ou à la séance.

Pour les Trappistes : les élèves s'acquittent de leurs cotisations selon leur quotient familial.

Pour les extra-muros : un tarif forfaitaire est voté par la municipalité sans modulation.

Le paiement s'effectue mensuellement, à terme échu vers le 15 du mois suivant et peut être réglé par internet ou directement au secrétariat de l'école par carte bancaire, chèque ou en espèces.

Le paiement des cotisations s'effectue selon le document « paiement des cours de musique et de danse » fourni à l'inscription.

Tout trimestre commencé est dû, sauf cas de force majeure et sur justificatifs (arrêt maladie, accident, déménagement...).

LE FOND D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES (FAACS)

Uniquement pour les habitants de la ville de Trappes. Les élèves dont le quotient familial n'excède pas 600 € peuvent bénéficier du Fond d'Aide aux Activités Culturelles et Sportives. A partir de 601 €, l'inscription d'un nouvel élève d'un même foyer bénéficie d'une réduction de 10%. Le fond, c'est aussi une aide complémentaire pour l'achat de matériel spécifique :

- livres et cahiers de musique
- tenues de danse.

■ PAIEMENT DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Durant les deux premières années d'études musicales, l'école propose à ses élèves des instruments en location, selon les disponibilités de son parc instrumental.

Le coût est le même pour tous les instruments (16,90 € / mois) et se règle en même temps que les cours.

Un chèque de caution, de la valeur de l'instrument, sera demandé au moment de la mise à disposition et rendu lors du retour de l'instrument en bon état.

Un contrat est établi entre l'école et la famille ou l'élève majeur.

■ L'ACHAT DE TENUES DE DANSE

Chaque discipline de danse (classique, contemporaine, jazz) se voit attribuer une tenue et des accessoires spécifiquement adaptés.

Un document est remis au moment des inscriptions, avec toutes les références nécessaires à leur achat.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Alinéa 1 _____

Il est demandé à tous, élèves et familles, de respecter les locaux, les instruments, les costumes mis à disposition ainsi que les règles de fonctionnement liées à l'enseignement de leur discipline.

Alinéa 2 _____

Toute absence doit être signalée et justifiée par téléphone ou par courriel auprès du secrétariat, par le responsable légal pour les mineurs.

Alinéa 3 _____

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement des activités de l'école ou toutes absences répétées non justifiées feront l'objet d'un rendez-vous avec la direction, qui pourra proposer, à la décision du Maire, d'une exclusion temporaire ou d'un renvoi.

Alinéa 4 _____

Aucun report de cours ne sera accordé en cas d'absence de l'élève.

Alinéa 5 _____

Chaque élève doit se munir du matériel ou de la tenue demandée par les professeurs.

Alinéa 6 _____

Les cours peuvent, ponctuellement, être remplacés ou complétés par des actions pédagogiques / artistiques comme la présence à des spectacles, des concerts ou toutes autres propositions.

Alinéa 7 _____

Les professeurs sont responsables de leurs élèves, uniquement, pendant les heures de cours et de répétitions attribuées.

Alinéa 8 _____

L'élève doit être titulaire d'une assurance « responsabilité civile ».

Alinéa 9 _____

Pour des raisons de sécurité, l'usage de l'ascenseur est interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte et les poussettes interdites dans les couloirs.

Alinéa 10 _____

L'École ne peut être tenue pour responsable en cas de pertes ou vols d'effets personnels survenus dans les locaux.

Alinéa 11 _____

Les parents ne sont pas admis dans les cours, sauf sur demande du professeur ou lors des journées portes ouvertes.

Alinéa 12 _____

L'école fermant ses portes à 22h, aucun cours, ni répétition ne pourra avoir lieu au-delà, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf exception, liée à la programmation.

Alinéa 13 _____

La Directrice, les coordinateurs de départements ainsi que les professeurs se tiennent à la disposition des familles. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, les rendez-vous peuvent être pris à l'accueil de l'école.

Alinéa 14 _____

Ce règlement sera remis à chaque élève, lors des inscriptions et porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

Alinéa 15 _____

Le présent document annule toutes les dispositions antérieures.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES MUSIQUE ET DANSE

LE PARCOURS DU SPECTATEUR

Dans le courant d'une année scolaire et dans le cadre de leur pratique artistique, les élèves devront assister à un concert ou spectacle professionnel au minimum.

Un choix sera proposé en fonction de l'âge, du niveau et de la discipline.

Pour faciliter l'accès à ce parcours du spectateur, le dispositif « Passeport culture » permet à chaque élève inscrit à l'École, quel que soit son âge, de bénéficier d'un accès gratuit à un bouquet de spectacles à la Merise.

Une programmation diversifiée est choisie en collaboration avec l'École, afin d'enrichir les divers projets pédagogiques proposés aux élèves.

Pour permettre aux familles et amis de bénéficier de cette ouverture sur le monde du spectacle vivant, chaque élève présentant sa carte permettra à quatre personnes l'accompagnant d'obtenir des places au tarif de 5€.

Ces propositions seront complétées par la programmation de l'École, qui accueille trois soirées professionnelles auxquelles les élèves sont associés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES MUSIQUE

MODES D'APPRENTISSAGES

L'apprentissage de la musique nécessite un temps d'investissement en dehors des heures de cours. Le travail de l'instrument à la maison est nécessaire ainsi qu'une révision des notions apprises en formation musicale. Cela permet à l'élève, quel que soit son âge ou son niveau, d'allier plaisir et progression.

Les cours de formation musicale sont un complément indispensable à la pratique instrumentale, ainsi que la participation aux pratiques collectives telles que les orchestres, les ateliers ou les ensembles, qui est fortement conseillée pour tous.

Les élèves ont la possibilité d'accéder, gratuitement et sur réservation, aux studios de répétition dont certains, sont munis d'un piano.

En fonction de l'âge et du niveau de l'élève et en complément de l'apprentissage instrumental, il est proposé :

- La participation
 - aux auditions
 - aux projets ponctuels
 - à la biennale de musique
- Des ateliers de culture musicale
- Une préparation à l'option « musique » au bac



CURSUS

Le cursus « spécialisé »

Ce cursus sera décrit pour chacun des départements.

Tous les ans, les élèves sont évalués, permettant d'instaurer un dialogue entre l'élève, le professeur et l'évaluateur. Il s'agit d'un moment privilégié de mise en confiance de l'élève dans sa pratique artistique.

Ces évaluations s'effectuent dans le cadre d'un échange oral ou écrit avec les professeurs, et s'inscrivent dans le projet pédagogique de chaque cycle d'études.

Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue à la suite d'un examen, validé par un jury extérieur.

Cycles I et II / Durée des cycles : entre 3 et 5 ans.

Cycle III / Durée du cycle :

- 4 ans pour les élèves souhaitant accéder au Certificat d'études musicales (CEM)
- sans limitation dans le cadre du cursus « allégé »

Les conditions d'examens, d'évaluations et de l'organisation du cycle III peuvent être consultées au secrétariat.

Le cursus « allégé »

Ce cursus est identique aux deux départements et se décline de la façon suivante :

Ce cursus concerne les adultes d'au moins 18 ans, à la condition que l'équipe pédagogique, au terme d'un test, considère que l'élève a un niveau lui permettant de s'y inscrire.

Les élèves sont également dans une démarche de progression artistique mais dans un cadre moins contraignant : pas d'examens de fin de cycle, ni de cours de formation musicale.

- Un cours individuel d'instrument qui reste fixé à 30 mn et ne peut augmenter.
- Une participation à une pratique collective et / ou participation à des projets collectifs ponctuels.

MUSIQUE CLASSIQUE

Le département « musique classique » propose des cours hebdomadaires individuels d'instruments et de chant, avec la possibilité de participer aux cours collectifs qui sont le fondement même d'une pratique musicale.

Ce département voyage au fil du temps, amenant les élèves à travailler cette musique

à travers des styles d'époques différentes, permettant ainsi d'établir un lien avec le département « Musiques Actuelles ».

Cours individuels

Alto / chant / clarinette / contrebasse / flûte à bec / flûte traversière / guitare / harpe / piano / percussions / trompette / violon / violoncelle

Cours collectifs

La chorale est fortement conseillée pour les enfants, afin d'affiner l'écoute et le plaisir du travail en groupe.

- Chorales : enfants et adultes
- Orchestre : en fonction du niveau de l'élève et des projets
- Ensembles : guitares / percussions / cordes
- Musique de chambre

CURCUS SPÉCIALISÉ

	Formation musicale	Discipline instrumentale	Pratique collective
Premier cycle	1h ou 1h30	0h30	Recommandée dès que possible ou pour des projets précis dans l'année
Deuxième cycle	1h30	0h45	Indispensable en pratique régulière ou pour des projets précis dans l'année
Troisième cycle		1h	Obligatoire

Le premier cycle en formation musicale est décomposé en 3 phases. Chaque phase peut être effectuée sur un an ou deux ans. (A la décision du Conseil pédagogique)

Les élèves peuvent débiter dès 7 ans tous les instruments et ensembles.

Instruments disponibles en location : alto / clarinette / congas / contrebasse / djembé / flûte traversière / harpe / trompette / violon / violoncelle

MUSIQUES ACTUELLES

Le département des « musiques actuelles » propose des cours hebdomadaires individuels d'instruments et des cours en groupe, la pratique collective étant particulièrement mise à l'honneur dans ce département.

Les musiques actuelles enseignées à Trappes-en-Yvelines regroupent le jazz, le blues, le rock, les musiques latines, les musiques de variété et certaines musiques traditionnelles, souvent dénommées « musiques folk ».

Cours individuels

Accordéon / accompagnement de chansons / basse électrique / batterie / contrebasse / chant : jazz, rock, variété / guitare : jazz, rock, blues / folk piano jazz / saxophone.

Cours collectifs

Les groupes instrumentaux se pratiquent en ateliers suivant le niveau et les disponibilités.

Jazz : Atelier junior

Pré-atelier / atelier rythmique

Ados et adultes :

Ateliers d'interprétation et d'improvisation ; Big band.

Rock : ados et adultes.

Chanson française : ados et adultes.

Atelier vocal : variété, jazz, gospel.

Formation musicale

Les élèves plus jeunes sont intégrés aux cours de formation musicale du département « musique classique ».

Dès l'âge de 14 ans : les cours de formation musicale sont adaptés aux musiques modernes.

Au programme : lecture de notes, travail rythmique adapté au jazz et au Rock, harmonie, lecture de grilles d'accords, improvisation.

CURCUS SPÉCIALISÉ

	Formation musicale	Discipline instrumentale	Pratique collective
Premier cycle	1h	0h30	Recommandée dès que possible ou pour des projets précis dans l'année
Deuxième cycle	1h30	0h45	Indispensable en pratique régulière ou pour des projets précis dans l'année
Troisième cycle		1h	Obligatoire

Les élèves peuvent commencer dès 7 ans : accordéon / batterie / contrebasse / saxophone

A partir de 9 ans : basse électrique.

Dès 14 ans : guitare jazz / guitare rock / piano jazz.

Sur avis du professeur : le chant.

Ces disciplines peuvent être pratiquées plus tôt, à l'école, mais dans le cadre de l'enseignement classique.

Instruments disponibles en location : accordéon / batterie muette / contrebasse / saxophone.



■ RÈGLEMENT DES ÉTUDES DANSE

Le département « danse » accueille les élèves dès la moyenne section maternelle, en cours collectifs, encadrés par des professeurs diplômés d'État.

La danse étant une activité physique, la régularité garantit non seulement une bonne progression mais prévient également les accidents musculaires.

Un certificat médical d'aptitude à la danse est obligatoire.

MODES D'APPRENTISSAGES

De l'éveil à l'initiation, l'enfant aborde les éléments fondateurs du mouvement dansé. La notion de plaisir reste au cœur du cours, permettant de découvrir, expérimenter et enrichir sa propre créativité, tout en commençant à aborder les éléments nécessaires pour accéder au cursus d'études composé de cycles.

Le département « danse » propose un enseignement complet avec trois disciplines distinctes et complémentaires :

La danse classique

La danse contemporaine

La danse jazz

En fonction de l'âge et du niveau de l'élève il est proposé

- Ateliers : culture chorégraphique
composition chorégraphique
- Formation Musicale du danseur
- Initiation à l'anatomie
- 3^e cycle : analyse du mouvement dansé (AFCMD)
- La participation au spectacle biennal de danse
- Des projets ponctuels, tout au long de l'année scolaire
- Une préparation à l'option « danse » du baccalauréat

Tous les ans, les élèves sont évalués, permettant d'instaurer un dialogue entre l'élève, le professeur et l'évaluateur. Il s'agit d'un moment privilégié de mise en confiance de l'élève dans sa pratique artistique.

Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue à la suite d'un examen, validé par un jury extérieur.

Les conditions d'examens et d'évaluations peuvent être consultées au secrétariat.

Classe à horaires aménagés danse (CHAD)

A partir de la 6^e, une classe à horaires aménagés danse est proposée en lien avec le programme de l'Education nationale et accueillie au sein du collège « Le Village ». L'intégration dans cette filière s'effectue suite à un « test-rencontre » dès la fin du CM2. L'ensemble des classes de CM2 de la ville de Trappes-en-Yvelines est informé de ce cursus particulier par l'intermédiaire des directeurs d'écoles.



CURSUS

Cycle I / Durée du cycle : 3 à 5 ans

	Danse classique	Danse contemporaine	Danse jazz en option	Atelier culture chorégraphique
Phase 1	1 cours 1h15	1 cours 1h15	1 cours 1h15	Intégré aux heures de cours
Phase 2 Phase 3	1 cours 1h30	1 cours 1h30	1 cours 1h15 ou 1h30 selon niveau	

Le niveau du cours suivi par l'élève est décidé par l'équipe pédagogique.

Le passage d'une phase à l'autre n'est pas automatique.

A partir de 11 ans les élèves ont le choix, en accord avec l'équipe pédagogique :

- de terminer leur premier cycle comme décrit ci-dessus.

ou

- de choisir une discipline dominante parmi les danses enseignées à l'école.

L'élève doit alors suivre 2 cours par semaine de cette discipline. Il a cependant possibilité de suivre en complément des cours des autres disciplines.

Cycle II / Durée du cycle : 3 à 5 ans

Cycle III / Pas de durée délimitée

	Danse classique / contemporaines / jazz	Atelier de composition chorégraphique	Atelier culture chorégraphique	Anatomie Analyse du mouvement
Cycle II Phase 1 Phase 2	2 cours de la discipline dominante En option Possibilité de suivre 1 ou 2 autres disciplines	Programmé en complément des cours	Intégré aux heures de cours	
Cycle III				Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

CURSUS «ÉVEIL» MUSIQUE ET DANSE

L'école accueille les enfants à partir de la moyenne section maternelle pour un parcours fait de plaisir, de découvertes et d'un début d'apprentissage d'une pratique artistique.

Les enfants des classes d'éveil à la musique et à la danse ont la possibilité de participer au « week end des enfants » qui se déroule en fin d'année scolaire, afin de pouvoir montrer à un public essentiellement composé des familles les acquis musicaux et chorégraphiques de l'année écoulée.

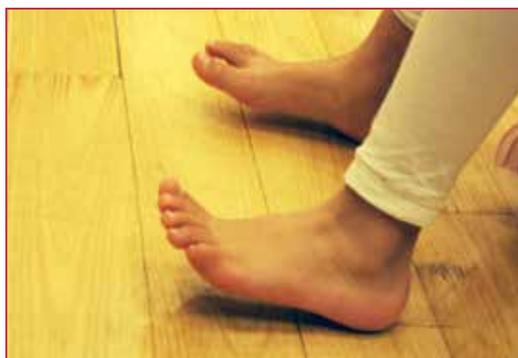
Cette participation est importante pour la valorisation de l'enfant, qui peut ainsi mettre en évidence sa créativité et sa capacité d'intégration dans un groupe.

ÉVEIL À LA DANSE

L'éveil à la danse permet à l'enfant d'aborder les éléments fondateurs du mouvement dansé et ses coordinations. La notion de plaisir, qui est au cœur du cours, est le ressort sur lequel l'enfant s'appuie pour découvrir, expérimenter et enrichir sa propre créativité.

A partir du CP, ces cours se verront enrichis de propositions plus fines, plus structurées qui permettront aux jeunes danseurs d'aborder la danse classique, contemporaine et jazz dès l'entrée en CE2.

		Temps de cours
Éveil 1	Moyenne section maternelle	1h
Éveil 2	Grande section maternelle	
Initiation 1	CP	
Initiation 2	CE1	
Entrée en 1 ^{er} cycle	CE2	2h30





ÉVEIL À LA MUSIQUE

Le jardin musical permet l'ouverture progressive des sens à la musique. Les enfants abordent l'univers musical sous une forme adaptée à leur âge. Le chant et l'écoute y trouvent une place importante.

Dès le CP, ils pourront découvrir les différents instruments proposés à l'EMD et faire un choix qui correspondra à leur sensibilité. En complément de l'apprentissage d'un instrument et de la formation musicale, les enfants peuvent être amenés à travailler en groupe dans les ensembles instrumentaux afin de partager et découvrir divers parcours artistiques.

Instruments proposés : accordéon / alto / basse / batterie / clarinette / contrebasse / chant / chorale / flûte à bec / flûte traversière / harpe / guitare / percussions / piano / saxophone / trompette / violon / violoncelle.

		Temps de cours
Éveil 1	Moyenne section maternelle	1h
Éveil 2	Grande section maternelle	
Initiation 1 : Initiation à la musique + découverte d'instruments	CP	1h30
Initiation 1 : Travail instrumental en mini collectif + formation musicale	CE1	1h45
Entrée en 1 ^{er} cycle et formation musicale	CE2	1h30

ATELIERS THÉÂTRE

L'école accueille des ateliers de théâtre qui ne s'inscrivent pas dans un cursus d'études mais permettent, néanmoins, d'accéder à un travail sur le long terme.

- Développer la créativité
- Favoriser le développement personnel et culturel des individus
- Apporter une amélioration de l'utilisation du langage
- Mener un projet scénique

Deux ateliers sont proposés, permettant à tous d'accéder à cette pratique artistique.

ATELIER D'EXPRESSION THÉÂTRALE POUR LES 11-17 ANS

Travail en profondeur, qui s'ancre au long cours :

- Processus d'apprentissage de l'éveil à la pratique théâtrale.
- S'approprier la langue française dans toute l'étendue de sa richesse et de sa diversité.
- Amener les jeunes à une exploration large et diversifiée du répertoire classique et le considérer comme actuel.
- Éveiller la curiosité.
- Parler posément, simplement, pour mieux se faire entendre.
- Découvrir et pratiquer le travail du corps, du souffle et de la voix.
- Réaliser un projet en collectif dans le respect du groupe.
- Accéder à l'aisance scénique.
- Valoriser les individualités et l'accès à la confiance en soi.
- Avoir la possibilité d'assister à des représentations théâtrales ou interdisciplinaires.

**Tous les jeudis de 17h30 à 19h
pour les collégiens et lycéens**

ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL DES HABITANTS DES 17 ANS

Atelier se déroulant sur un ou plusieurs projets annuels :

- Co-construction d'une œuvre existante ou créée de toutes pièces.
- Travail sur le corps et la voix : deux instruments qui permettent le tissage et le métissage des mots et des jeux des responsabilités.
- Contrôle du souffle et de la respiration
- Appréhender la langue française avec soin, rendre son expression plus claire mais aussi, pour chacun, s'affirmer dans cette langue tout en favorisant l'écoute des autres.
- Avoir le goût et le plaisir de la langue.
- Être créatifs, ensemble, trouver la liberté de jeu malgré les contraintes et les exigences.
- Aller-retour permanent entre le travail individuel et le travail collectif.
- Se donner des objectifs faisant appel à une valorisation personnelle.

Tous les vendredis de 18h - 22h

Les conditions d'inscription et d'accès aux ateliers sont disponibles au secrétariat de l'école et auprès de la direction de la jeunesse en Mairie.

Les participants aux ateliers théâtre devront se conformer aux règles de fonctionnement de l'École qui sont mis à la disposition de tous par voie d'affichage.

ATELIERS ARTS PLASTIQUES

Les ateliers d'arts plastiques Henri Matisse, proposent des cours et un accompagnement pour tous, débutants ou confirmés, par des professeurs / plasticiens, qui transmettent leurs savoir-faire artistique, esthétique et technique.

Les cours sont organisés par tranche d'âges, par niveau et autour de trois disciplines essentielles :

Le dessin

La peinture

Le modelage

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Enfants / 6-9 ans		14h - 16h	
Jeunes / 10-15 ans		14h - 16h	
Adultes	20h - 22h Dessin / peinture		14h - 16h Dessin / peinture
	20h - 22h modelage		







INFORMATIONS PRATIQUES

SECRÉTARIAT : ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi : 14h à 19h30

Du mardi au vendredi : 10h à 12h / 14h à 18h

CONTACTS

Ecole de musique et de danse (EMD)

4, rue des Fermes / Rond point Nelson Mandela

78190 Trappes-en-Yvelines

Tél. : 01 30 16 45 60

isabelle.thoumine@mairie-trappes.fr

bernadette.dubray@mairie-trappes.fr

L'AMICALE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE TRAPPES-EN-YVELINES (AEMDT)

Association ayant pour objectifs :

- Echanges.
- Propositions.
- Informations.

Contact : amicale.emdt@gmail.com



CHAQUE ANNÉE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE ACCUEILLE ENVIRON 4 000 SPECTATEURS LORS DE SES PROJETS, QU'ILS SOIENT FAMILLES, SCOLAIRES OU TRAPPISTES CURIEUX DE DÉCOUVRIR LES ÉVÈNEMENTS PROPOSÉS PAR L'ÉQUIPE.



ECOLE DE **MUSIQUE** ET DE **DANSE**

Lundi: 14h à 19h30 - Mardi au vendredi: 10h à 12h / 14h à 18h
4, rue des Fermes/Rond point Nelson Mandela
78190 Trappes-en-Yvelines
Tél.: 01 30 16 45 60 - www.trappes.fr

